chaque province avait le pouvoir de se protéger contre toute injustice que les autres auraient pu tenter de commettre à son égard. L'on a encore dit que l'administration actuelle avait été formée sur le programme avoué d'une confédération entre le Haut et le Bas-Canada seulement, et que le gouvernement a outrepassé ses pouvoirs constitutionnels en subtituant une union de toutes les provinces à celle qu'il avait promise. Mais ne nous rappelons-nous pas tous que le programme avoué du gouvernement était une union fédérale de ces provinces, c'est-àdire du Haut et du Bas-Canada, en permettant aux provinces maritimes et aux colonies du Pacifique d'entrer dans l'union lorsqu'elles croiraient de leur intérêt de le faire? Les ministres n'avaient sans doute pas la moindre idée que le plus vaste projet pourrait être réalisé aussi tôt, sinon plus tôt, que le moins important. J'ai dit à mes commettants, lorsque je me suis présenté à eux pour être réélu, qu'il était absolument nécessaire d'avoir une union entre le Haut et le Bas-Canada différente de celle qui existe maintenant, et que l'on n'avait pas le temps d'inclure les provinces d'en bas dans le premier projet. Mais le mouvement a dépassé mes prévisions, et, je crois, celles de tous les membres de cette chambre. Et la chambre va-t-elle repousser le plus grand projet, dont l'exécution est le plus facile, simplement parce qu'il n'occupait qu'une place secondaire dans le programme ministériel? Je crois que la conférence de Charlottetown offrait une bonne occasion, et que le gouvernement a agi sagement en entrant en communication avec elle, et en s'occupant de l'union de toutes les provinces en premier lieu. Mais l'hon. représentant de la division Wellington (M. SANBORN) se plaint que la conférence n'a pas employé assez de temps à la considération de ces résolutions, et il a cité le cas de la préparation de la constitution américaine, dont les suteurs ont pris je ne sais combien de mois de plus que notre propre conférence. Mais l'hon. membre devrait se rappeler que nous avions profité de toute leur expérience; nous pouvions cemmencer au point où ils avaient cessé; leur travail se trouvait tout fait entre nos mains. Nous avions aussi l'expérience du fonctionnement de leur constitution, et nous savions ce qu'il fallait éviter. En outre, l'hon. membre devait se rappeler que nous vivons dans un age de chemins de fer et de télégraphes électriques, dont les pères de la révolution ne connaissaient rien, et il n'y a aucun doute que la rapidité de locomotion et de communications contribue beaucoup à accélérer les perceptions de l'humanité. Au lieu de reprocher au gouvernement d'avoir tant fait en aussi peu de temps, l'on devrait plutôt l'en louer. Et, cependant, l'hon. représentant de Niagara se plaint que la mesure ne soit pas parfaite.

L'HON. M. CURRIE.—Je n'ai pas dit cela.

L'Hon. M. McCREA.-Eh bien! l'hon. membre a dit que la mesure aurait dû être " aussi parfaite que des hommes faillibles pouvaient la faire," et " qu'elle devait rendre justice à tous et n'être injuste envers personne." J'ai pris note des propres mots dont s'est servi l'hon, membre, et si les derniers mots n'impliquent pas la perfection ils s'en rapprochent beaucoup. Je me permettrai d'affirmer que si l'hon, membre était employé à rédiger un simple document de quelques pages, sans l'intervention de qui que ce soit pour le contrôler, et qu'il le soumettrait à la révison d'une personne compétente, son travail serait sujet à quelque critique. Comment pouvons-nous donc nous attendre à ce que, dans un document comme celui-ci, qui est le résultat du travail de tant de mains différentes, lorsqu'il y avait tant d'intérêts différents à concilier, lorsque les uns devaient tant insister sur quelques points et les autres s'y opposer, comment pouvons-nous nous attendre à ce que l'on rendit entière justice à tous sans faire d'injustice à personne comme le voudrait mon hon, ami pour Niagara? L'étonnant n'est pas que l'on trouve à redire au projet sur certains points, mais que les adversaires de la mesure trouvent si peu à critiquer. Mais il est un peu singulier de voir que chacun des messieurs qui ont parlé contre les résolutions de la conférence, se sont déclarés en faveur de la confédération, et cependant, par leurs motions et leurs discours, ils font tout en leur pouvoir pour retarder et embarrasser la mesure. C'est certainement une nouvelle manière de manifester leur appui. Les hons. messieurs combattent les détails tant au point de vue canadien qu'au point de vue des provinces maritimes, et néanmoins ils nous disent qu'ils sont en faveur de la confédération ! Quelques uns nous disent que la mesure n'est pas combattue dans le Haut-Canada, parce qu'elle n'est pas comprise. C'est certainement faire un pauvre compliment à l'intelligence de leurs commettants. La question a été proposés par des hommes d'état éminents, tant